

Informations concernant une émission envisagée d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles et/ou échangeables en actions ordinaires existantes (OCEANEs) au bénéfice d'EDF Pulse Holding et de l'EPIC Bpifrance¹ et, le cas échéant, d'autres investisseurs

Les informations complémentaires suivantes sont mises à la disposition des actionnaires dans le cadre d'une émission envisagée d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANEs) (les « **Obligations** ») au bénéfice d'EDF Pulse Holding (« **EDF Pulse** ») et de l'EPIC Bpifrance, agissant pour le compte de l'Etat français dans le cadre de la Convention French Tech Souveraineté en date du 11 décembre 2020 (« **French Tech Souveraineté** »), pour un montant nominal total de 30 M€ (l'« **Émission** ») correspondant à 15 M€ pour EDF Pulse et 15 M€ pour French Tech Souveraineté. La Société étudiera la possibilité d'émettre un montant additionnel au profit d'autres investisseurs en fonction des conditions de marché.

Cadre juridique de l'Émission et modalités de placement

La Société a reçu le 7 mars 2024 des engagements de souscription pour un montant nominal total de 30 M€ de la part de EDF Pulse, actionnaire existant, et de French Tech Souveraineté à hauteur d'un montant nominal individuel de 15 M€ chacun, étant précisé que chacun de EDF Pulse et French Tech Souveraineté ont fait part à la Société de leur intention de ne pas franchir, seul ou de concert, le seuil de 30% du capital et/ou des droits de vote de la Société. L'Émission envisagée prendrait donc la forme de deux émissions d'Obligations réservées à des personnes nommément désignées, au profit, respectivement, d'EDF Pulse et de French Tech Souveraineté, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce. Les modalités de ces deux émissions seraient identiques.

Dans ce cadre, la Société a proposé au vote de ses actionnaires lors de l'assemblée générale mixte appelée à se réunir le 30 mai 2024 (l'« **AGE** »), deux résolutions spécifiques (30^e et 31^e résolutions). Le nombre d'actions nouvelles susceptible d'être émis au titre de chacune des 30^e et 31^e résolution en cas de conversion des Obligations est plafonné à 1,2 M€ (soit environ 30 % du capital de la Société à la date de l'AGE). Ces résolutions sont interdépendantes et chacun de ces plafonds est autonome par rapport au plafond global de 3 500 000 euros visé à la 38^e résolution sur lequel s'imputeraient les délégations financières classiques. Il est précisé qu'EDF Pulse et FCPI Fonds Ecotechnologies représenté par Bpifrance Investissement SAS, en tant qu'actionnaires existants de la Société ne prendront pas part au vote de la résolution concernant EDF Pulse et French Tech Souveraineté, respectivement. Les représentants de ces actionnaires siégeant au Conseil d'administration ne prendront pas non plus part au vote lors de la réunion du Conseil d'administration des résolutions relatives à l'Émission.

Par ailleurs, la Société étudiera la possibilité d'émettre au profit d'autres investisseurs, en fonction des conditions de marché, des Obligations supplémentaires dont les modalités seraient identiques à celles réservées à EDF Pulse et French Tech Souveraineté. Ces investisseurs seront, le cas échéant, des investisseurs qualifiés exclusivement, sur le fondement de l'article L. 225-138 du Code de commerce et conformément à la 29^e résolution de l'AGE proposée au vote des actionnaires. Le principe et le montant de cette émission complémentaire ne sont pas définitivement arrêtés à ce jour et dépendront notamment des conditions de marché lors de sa mise en œuvre. Le montant nominal des titres de capital susceptibles d'être émis sur le fondement de la 29^e résolution serait limité à 700 K€ (soit environ 20% du capital social à la date de l'AGE).

¹ L'EPIC Bpifrance agissant pour le compte de l'Etat français dans le cadre de la Convention french Tech Souveraineté en date du 11 décembre 2020.

En cas de mise en œuvre de l'Emission, les actionnaires existants de la Société ne bénéficieront pas de droit préférentiel de souscription, ni de délai de priorité pour la souscription des Obligations ou des actions nouvelles sous-jacentes de la Société émises en cas de conversion, l'Emission étant réalisée sous forme d'offre réservée à des personnes nommément désignées et/ou au profit de catégories de personnes.

Modalités des Obligations

En cas de mise en œuvre de l'Emission, les Obligations constitueront des valeurs mobilières donnant accès au capital et seront émises en application des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.

Les Obligations auront une valeur nominale de cent mille euros (100 000€) chacune et seront émises au pair et remboursées au pair. Elles porteront intérêt à un taux annuel de 8% payable annuellement et auront une maturité de 5 ans à compter de leur date d'émission (la « **Date de Maturité** »).

Le prix d'émission des actions susceptibles d'être émises en cas de conversion des Obligations sera égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société au cours des quinze (15) dernières séances de bourse consécutives précédant la date de fixation du prix de l'Emission (exclue) (le « **Prix de Référence** »), augmenté d'une prime de 20%. A titre illustratif, sur la base des quinze (15) dernières séances de bourse précédant le 17 mai 2024 (exclu), le Prix de Référence serait de 2,7678 euros et le prix d'émission des actions serait de 3,3214 euros (intégrant une prime de 20%) (le « **Prix de Conversion et/ou d'Echange** »).

Les Obligations constitueront des obligations directes, inconditionnelles, non subordonnées et (sous réserve de l'engagement de sûreté négative) non garanties de l'Émetteur, et bénéficieront à tout moment du même rang (*pari passu*), sans préférence entre elles et, sous réserve des exceptions obligatoires en vertu du droit français, que toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées actuelles et futures de l'Émetteur.

Les modalités et conditions définitives des Obligations seront annoncées par communiqué de presse à l'issue de la réalisation de l'Emission (la « **Date d'Émission** »).

Droit de Conversion et/ou d'Echange

Les porteurs d'Obligations bénéficieront d'un droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société (le « **Droit de Conversion et/ou d'Echange** ») qu'ils pourront exercer à tout moment à compter de la Date d'Emission et jusqu'au 7^{ème} jour ouvré (inclus) précédant la Date de Maturité ou la date de remboursement anticipée correspondante, le cas échéant.

En cas d'exercice du Droit de Conversion et/ou d'Echange, la Société aura la possibilité, à sa discrétion, de rembourser les porteurs d'Obligations en numéraire, en actions nouvelles et/ou existantes de la Société ou avec une combinaison des deux.

Le nombre d'actions nouvelles et/ou existantes auquel donneraient droit les Obligations faisant l'objet de l'exercice du Droit de Conversion et/ou d'Echange correspondrait à la valeur nominale par Obligation divisée par le Prix de Conversion et/ou d'Echange (soumis aux ajustements usuels) (pour plus d'informations se référer à l'Annexe des résolutions d'AGE, telle que visée ci-après).

Le montant en numéraire serait déterminé sur la base du nombre d'actions auquel donneraient droit les Obligations faisant l'objet de l'exercice du Droit de Conversion et/ou d'Echange et de la moyenne des cours quotidien pondérés par les volumes sur les 15 jours de bourse consécutifs suivant l'exercice du Droit de Conversion et/ou d'Echange.

Remboursement des Obligations

A moins qu'elles n'aient été converties, échangées, remboursées, ou rachetées et annulées, le montant principal des Obligations sera remboursé au pair à la Date de Maturité.

Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé avant la Date de Maturité au gré de la Société et au gré des porteurs sous certaines conditions.

En particulier, les Obligations pourront être remboursées de manière anticipée en totalité au pair majoré des intérêts courus non encore payés à l'initiative de la Société à tout moment à compter du deuxième anniversaire de l'émission, sous réserve d'un préavis d'au moins 30 (sans pouvoir excéder 60) jours calendaires, si la moyenne arithmétique, calculée sur une période de 20 jours de bourse choisis par la Société parmi la période de 40 jours de bourse consécutifs se terminant le (et incluant le) jour de publication de l'avis de remboursement anticipé, du produit (a) du prix moyen pondéré par les volumes des actions lors de chaque jour de bourse concerné et (b) du ratio de conversion et/ou d'échange en vigueur lors de chaque jour de bourse concerné, excède 130 % de la valeur nominale de chaque Obligation.

Les Obligations pourront être remboursées de manière anticipée en totalité au pair majoré des intérêts courus non encore payés à l'initiative de la Société à tout moment, si moins de 15% des Obligations initialement et, le cas échéant, ultérieurement émises, reste en circulation.

En cas de changement de contrôle de la Société, d'une radiation des actions de la Société (*delisting*) ou d'une émission de titres de capital ou de titres donnant accès au capital social de l'Émetteur, cotés ou pouvant être cotés, par l'Émetteur pour un montant d'au moins 60 M€ et auxquels les porteurs d'Obligations peuvent souscrire par compensation, les porteurs d'Obligations pourront demander le remboursement anticipé de leurs Obligations avant la Date de Maturité à leur valeur nominale majorée des intérêts courus non encore payés.

Admission aux négociations

Les Obligations ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché (réglementé ou non), sauf si une telle admission était nécessaire dans le cadre de la participation d'investisseurs additionnels, auquel cas les Obligations feraient l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Access™.

Les actions nouvelles susceptibles d'être émises à la suite de la conversion des Obligations seront (i) des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société, (ii) immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0011742329 et porteront jouissance courante à compter de leur date de livraison.

Coordinateur Global et Teneur de Livre

L'Émission serait dirigée par Bryan, Garnier & Co qui agit en tant que coordinateur global et teneur de livre unique.

Engagements d'abstention

Dans le cadre de l'Émission, la Société consentira un engagement d'abstention d'émission ou de cession d'actions ou d'instruments donnant accès au capital de la Société pour une période commençant à la Date d'Émission et se terminant 90 jours calendaires après la Date d'Émission, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Facteurs de risques

Les risques propres à l'Émission seraient les suivants :

- *les actionnaires de la Société subiront une dilution du fait de l'émission des actions nouvelles* : les actionnaires existants (autres que ceux participant à l'Émission) subiraient une dilution significative de leur participation dans le capital social de la Société du fait de l'émission des actions nouvelles susceptibles d'être émises à la suite de la conversion des Obligations, dans la mesure où l'Émission sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription aux bénéficiaires de certains investisseurs dénommés ou appartenant à une catégorie de personnes spécifique ;
- *des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société* : compte-tenu du nombre très important d'actions nouvelles susceptibles d'être émises, des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir rapidement à compter de la date de réalisation des émissions, ou de telles ventes pourraient être anticipées par le marché, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions des ventes d'actions par ses actionnaires ;
- *la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement* : Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la Société. Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 de la Société ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société ; et
- *l'émission des Obligations demeurent soumises à l'approbation par les actionnaires de la Société des résolutions n°29 à 31 de l'AGE*: La souscription d'EDF Pulse et French Tech Souveraineté ainsi que des investisseurs additionnels appartenant aux catégories de personnes visées par la 31^e résolution de l'AGE demeure subordonnée au vote favorable des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 30 mai 2024.

Les principaux risques propres à la Société sont décrits à la section 2.1 du document d'enregistrement universel pour l'année 2023 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.24-0348 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2023** »), disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.mcphy-finance.com) et incluent notamment :

- les risques liés à sa stratégie et en particulier au marché de l'hydrogène bas carbone et au développement de solutions existantes ou à l'émergence de nouvelles technologies concurrentes ;
- les risques liés à son activité et particulièrement le développement de ses produits ; et
- les risques liés à la situation financière du Groupe et notamment à sa rentabilité à moyen et long terme.

Calendrier

Sous réserve de l'approbation des résolutions susvisées par l'AGE et de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à la demande d'admission aux négociations des actions nouvelles à émettre sur conversion des Obligations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, l'Émission serait mise en œuvre dès que possible à la suite de l'AGE et au plus tard le 30 juin 2024.

Utilisation du produit de l'Émission

Le produit net de l'émission des Obligations permettra de financer le besoin en fonds de roulement de la Société et ses besoins généraux de trésorerie, notamment le développement de son activité commerciale, les outils de production et les activités de recherche et développement.

Liquidité de la Société

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à près de 63 M€ au 31 décembre 2023 et les dettes financières (hors crédits baux et contrats longs termes) sont inférieures à 1 M€.

Afin de faire face à ses besoins au cours des douze prochains mois, le Groupe a engagé des actions de financement portant sur un montant total d'environ 60 M€ (y compris l'Emission d'Obligations, dont la réalisation est sous réserve de l'approbation des résolutions par l'AGE et de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus y afférant susvisées) qui sont décrites au paragraphe 2.1.4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2023, dont la mise en œuvre est en cours.

Sur la base du plan d'affaires et de ce plan de financement d'environ 60 M€ en cours de mise en œuvre, la Société considère qu'elle disposera des ressources financières nécessaires pour financer sa croissance et ses besoins en fonds de roulement jusqu'à début 2026 sur son périmètre recentré autour de l'activité électrolyseurs.

Dilution

A titre illustratif, sur la base d'une émission d'un montant de 30 M€ et d'un Prix de Conversion / Echange de 3,3214 euros (correspondant à un Prix de Référence de 2,7678 euros tel que calculé en date du 17 mai 2024, augmenté d'une prime de 20%), un actionnaire détenant 1% du capital social au 30 avril 2024 détiendrait 0,76% si la Société décidait de remettre uniquement des actions nouvelles en cas d'exercice du Droit de Conversion et/ou d'Echange.

Le tableau ci-dessous illustre divers scénarii de dilution pour un actionnaire détenant 1% du capital social actuel en fonction :

- d'un Prix de Référence de 2,7678 euros (correspondant au cours de l'action de la Société des quinze (15) dernières séances de bourse précédant le 17 mai 2024 (exclu)) et en intégrant une variation de ce cours de plus ou moins 15 % ;
- du montant total d'Emission de 30 M€ (correspondant aux engagements de souscription d'EDF Pulse et French Tech Souveraineté) et en intégrant une amplitude de 0 M€ à 5 M€ pour d'éventuelles souscriptions supplémentaires.

Détention d'un actionnaire en cas de remise d'actions nouvelles uniquement			Montant des souscriptions supplémentaires par des investisseurs autres que EDF Pulse et French Tech Souveraineté					
			0 M€	1 M€	2 M€	3 M€	4 M€	5 M€
Variation du Prix de Référence	€ 2,3526	-15%	0,73%	0,73%	0,72%	0,71%	0,71%	0,70%
	€ 2,4910	-10%	0,74%	0,74%	0,73%	0,72%	0,72%	0,71%
	€ 2,6294	-5%	0,75%	0,75%	0,74%	0,74%	0,73%	0,72%
	€ 2,7678	0%	0,76%	0,76%	0,75%	0,74%	0,74%	0,73%
	€ 2,9062	5%	0,77%	0,77%	0,76%	0,75%	0,75%	0,74%
	€ 3,0446	10%	0,78%	0,77%	0,77%	0,76%	0,76%	0,75%
	€ 3,1830	15%	0,79%	0,78%	0,78%	0,77%	0,77%	0,76%

Actionnariat avant l'Emission

Le tableau suivant présente la répartition actuelle du capital social et des droits de vote, au 30 avril 2024 (et sur une base non diluée), à la connaissance de la Société. Pour plus d'informations sur l'actionnariat de la Société et les hypothèses retenues y afférant, se référer à la section 7.2 du Document d'Enregistrement Universel 2023.

	# actions	% capital	# droits de vote net	% droits de vote net
EDF Pulse Holding SAS	3 933 708	13,55%	3 933 708	13,22%
Fonds Ecotechnologies ²	1 669 120	5,75%	1 669 120	5,61%
Blackrock, Inc.	1 398 588	4,82%	1 398 588	4,70%
Chart International Holdings, Inc.	1 276 595	4,40%	1 463 726 ³	4,92%
CDC Croissance	1 127 266	3,88%	1 127 266	3,79%
Technip Energies N.V	638 297	2,20%	1 276 594	4,29%
Actions propres	137 060	0,47%	0	0,00%
Flottant	18 851 154	64,93%	18 883 694	63,47%
TOTAL	29 031 788	100,00%	29 752 696	100,00%

Actionariat après l'Emission et la conversion de l'intégralité des Obligations en actions nouvelles⁴

A titre illustratif, sur la base d'un Prix de Conversion / Echange de 3,3214 euros (correspondant à un Prix de Référence de 2,7678 euros tel que calculé en date du 17 mai 2024, augmenté d'une prime de 20%), si la Société décidait de remettre uniquement des actions nouvelles en cas d'exercice du Droit de Conversion et/ou d'Echange, la répartition du capital et des droits de vote de la Société serait la suivante :

En cas d'Emission de 30 M€ souscrite uniquement par EDF Pulse et French Tech Souveraineté

	# actions	% capital	# droits de vote net	% droits de vote net
EDF Pulse Holding SAS	8 449 875	22,20%	8 449 875	21,19%
Fonds Ecotechnologies ²	1 669 120	4,39%	1 669 120	4,19%
French Tech Souveraineté	4 516 167	11,86%	4 516 167	11,33%
Chart International Holdings, Inc.	1 398 588	3,67%	1 398 588	3,51%
Chart, Inc.	1 276 595	3,35%	2 553 190	6,40%
CDC Croissance	1 127 266	2,96%	1 127 266	2,83%
Technip Energies N.V	638 297	1,68%	1 276 594	3,20%
Actions propres	137 060	0,36%	0	0,00%
Flottant	18 851 154	49,52%	18 883 694	47,36%
TOTAL	38 064 122	100,00%	39 874 494	100,00%

En cas d'Emission de 35 M€ souscrite par EDF Pulse, French Tech Souveraineté et des investisseurs additionnels

	# actions	% capital	# droits de vote net	% droits de vote net
EDF Pulse Holding SAS	8 449 875	21,35%	8 449 875	20,42%
Fonds Ecotechnologies ²	1 669 120	4,22%	1 669 120	4,03%
French Tech Souveraineté	4 516 167	11,41%	4 516 167	10,91%
Blackrock, Inc.	1 398 588	3,53%	1 398 588	3,38%
Chart, Inc.	1 276 595	3,23%	2 553 190	6,17%
CDC Croissance	1 127 266	2,85%	1 127 266	2,72%
Technip Energies N.V	638 297	1,61%	1 276 594	3,09%
Actions propres	137 060	0,35%	0	0,00%
Flottant	20 356 543	51,45%	20 389 083	49,27%
TOTAL	39 569 511	100,00%	41 379 883	100,00%

² dénommée FCPI Fonds Ecotechnologies représenté par Bpifrance Investissement SAS

³ les droits de vote de Chart International Holdings, Inc. est sont à ce jour affecté d'une suspension temporaire et pour déclaration tardive de franchissement de seuil, réalisée en novembre 2022

⁴ Il est précisé que ces éléments s'entendent sur une base non diluée, c'est-à-dire excluant toute émission d'actions nouvelles supplémentaires résultant de l'exercice des instruments donnant accès au capital social de la Société en circulation à date

Gouvernance

Outre l'approbation par l'AGE des résolutions nécessaires, l'émission des Obligations sera soumise au renouvellement pour EDF Pulse de son second membre au sein du Conseil d'administration de la Société. La 21^e résolution de l'AGE prévoit la nomination de Monsieur Régis Combaluzier en qualité d'administrateur avec effet à compter, et sous condition suspensive, de la réalisation effective de l'émission des Obligations et pour une durée de deux (2) ans.

Information disponible

La demande d'admission aux négociations des actions nouvelles à émettre sur conversion des Obligations dans le cadre de l'Emission sur Euronext sera faite au moyen d'un prospectus soumis à l'approbation par l'Autorité des marchés financiers avant le règlement-livraison de l'Emission et comprenant le Document d'Enregistrement Universel 2023 (tel qu'amendé, le cas échéant) et une Note d'Opération, incluant un résumé du prospectus.